



DELIBERATION N° 87/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU DISPOSITIF D'ORGANISATION DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 34
Nombre de Procuration : 09
Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 43
Vote :
Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX, Elainne JEAN, Patrick LECANTE Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR, Eugène EPAILLY → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Serge FELIX → **Procuration** à Thierry ELIBOX, Serge BAFAU → **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Yolande MILZINK-CINCINAT → **Procuration** à Hélène SERVIUS, Sandrine JACQUES GAÏL → **Procuration** à Daniel CASTOR, Teed GASPARD → **Procuration** à Elainne JEAN

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO, Magali ROBO-CASSILDE, Farah KHAN, Yahya DAOUDI, Kenny CHEN-TUNG

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis-Mike CALUMEY

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les règles pour le transport scolaire, et notamment en matière :

- ✓ De définition des bénéficiaires,
- ✓ D'organisation des services et des cas particuliers,
- ✓ De définition des modalités d'inscription,
- ✓ De définition de la participation des bénéficiaires au financement du transport scolaire et des frais de dossier,
- ✓ De définition des règles à respecter par les bénéficiaires au moment du transport.

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 29 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le 26 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 87/2021/CACL** relatif à l'approbation du « *dispositif d'organisation des inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2021-2022* ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 87/2021/CACL** relatif à l'approbation du dispositif d'organisation des inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2021-2022.

DECIDE de débiter la campagne d'inscriptions au transport scolaire à partir du **lundi 21 juin 2021** et à compter du **lundi 2 août 2021** pour les étudiants ou élèves en formation post-bac.

APPROUVE le double dispositif d'inscriptions et de préinscriptions :

- Réaliser les inscriptions essentiellement en ligne, afin de tenir compte de la crise sanitaire ; à l'instar des exceptions pratiquées en 2020, les familles ne pouvant pas vraiment pas procéder aux inscriptions en ligne pourront déposer leur dossier sous format papier ;
- Tenir des permanences dans les points relais suivants, afin d'assurer la proximité du service sur l'ensemble des communes de la CACL, (inscription, paiement, retrait de carte, ...).

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210428-87-AP-2021-DE Date de télétransmission : 05/05/2021 Date de réception préfecture : 05/05/2021

APPROUVE la mise en place du dispositif suivant pour réaliser les inscriptions dans chaque commune de l'agglomération :

- ✓ La réalisation d'inscriptions et pré-inscriptions du lundi au vendredi à la CACL, à la mairie de Matoury, à l'agence commerciale de Cayenne, à la mairie de Rémire-Montjoly et à la mairie de Macouria ;
- ✓ La tenue de permanences d'inscriptions :
 - une fois par semaine à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande,
 - une fois par semaine à la mairie de Roura,
 - une fois par mois à l'annexe mairie de Cacao,
 - une fois par mois à l'annexe mairie de Montsinéry-Tonnégrande.

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK

